

DEMANDE D'ADHESION EN MULTIRISQUE

Exemplaire à retourner au S.N.A.

La valeur nominale **d'une ruche et son contenu** a été estimée à **100 €** sauf pour **l'assurance mortalité autre que celle par maladie** qui est exclue où le plafond est fixé à **46 €** pour la colonie. Une franchise de 10% par sinistre sera déduite du total des indemnités versées au titre de l'article 15 avec un minimum de 100 € par sinistre (vol et détérioration des ruches).

L'apiculteur doit assurer la totalité de ses ruches.

Nombre de ruches assurées : (il s'agit de toutes vos ruches).

Certifiées sincères et exactes les déclarations portées sur la présente.

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Cachet du syndicat

Var Apiloisir – Rucher école de la Dracénie

chez Gilles de Khovrine

874 avenue de Grasse

83300 DRAGUIGNAN

☎ 06 82 52 15 05

NOTA : pour toute déclaration de sinistre, vous devez impérativement joindre la copie de la déclaration de vos ruchers, copie de l'année en cours.

LES ADHESIONS NE SERONT PLUS ACCEPTEES APRES LE 31 MARS

DEMANDE D'ADHESION EN MULTIRISQUE

Exemplaire à conserver par le Syndicat

La valeur nominale **d'une ruche et son contenu** a été estimée à **100 €** sauf pour **l'assurance mortalité autre que celle par maladie** qui est exclue où le plafond est fixé à **46 €** pour la colonie. Une franchise de 10% par sinistre sera déduite du total des indemnités versées au titre de l'article 15 avec un minimum de 100 € par sinistre (vol et détérioration des ruches).

L'apiculteur doit assurer la totalité de ses ruches.

Nombre de ruches assurées : (il s'agit de toutes vos ruches).

Certifiées sincères et exactes les déclarations portées sur la présente.

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Cachet du syndicat

Var Apiloisir – Rucher école de la Dracénie

chez Gilles de Khovrine

874 avenue de Grasse

83300 DRAGUIGNAN

☎ 06 82 52 15 05

NOTA : pour toute déclaration de sinistre, vous devez impérativement joindre la copie de la déclaration de vos ruchers, copie de l'année en cours.

LES ADHESIONS NE SERONT PLUS ACCEPTEES APRES LE 31 MARS